



Société de Crémation de Neuchâtel-Ville  
Rue de la Serre 11  
2000 Neuchâtel  
032 721 13 85  
cremation.ne@gmail.com

Nous tenons à rappeler à nos membres **les prestations accordées (convention de base)** par notre société :

- 1. Démarches auprès de l'état civil (canton de Neuchâtel).**
- 2. Fourniture et livraison (canton de Neuchâtel) d'un cercueil d'incinération avec intérieur complet, modèle simple capitonné avec oreiller.**
- 3. Mise en bière dans le cercueil d'incinération (uniquement prise du corps et placement du corps dans le cercueil).**
- 4. Transport du lieu de décès (canton de Neuchâtel) au Centre Funéraire de Beauregard y compris le personnel (dernier voyage).**
- 5. Taxe d'incinération au crématoire de Beauregard à Neuchâtel.**
- 6. Urne cinéraire.**

Pour éviter toutes mauvaises surprises dans l'établissement de la facture des Pompes Funèbres, nous prions les familles de bien vouloir **observer chacune de nos prestations.**

Nous conseillons aux proches de nos sociétaires de travailler avec les entreprises de Pompes Funèbres ayant ratifié la convention (liste à disposition auprès de notre secrétariat).

**Comment procéder en cas de décès pour éviter toute perte de temps :**

- 1. Annoncer le décès au médecin en l'avertissant que la personne sera incinérée et le prier d'établir le certificat de décès.**
- 2. Choisir une entreprise de Pompes Funèbres (il n'est pas nécessaire d'informer la Société de Crémation, les entreprises nous contacteront directement).**
- 3. Préparer les documents suivants : attestation de la Société de Crémation, livret de famille, certificat d'état civil. Ces papiers sont à remettre à l'entreprise de Pompes Funèbres choisie.**

Les prestations ci-dessus peuvent être modifiées lors des Assemblées Générales, selon les articles 12, 13 et 14 de nos statuts.

**Important**

**Cette circulaire, le bulletin d'adhésion et le justificatif de votre paiement sont à conserver dans vos papiers de famille.**

Neuchâtel, 16 mai 2017